



**Chambre Syndicale des Artisans et petites entreprises
De Travaux Publics et Paysagistes**
Les Bureaux du Lac
Bâtiment 5 - 1er étage
12 Avenue de Chavailles - 33525 Bruges Cedex

Tél . 05 56 11 70 70
Fax. 05 56 29 19 25

Mail : cnatpgironde@orange.fr
Site : www.capeb33.fr/cnatp33

Secrétariat ouvert de
8 h à 12h30 et de 13h30 à 17 h
du lundi au vendredi



CERTIFICAT D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE 2019

NOTICE POUR FAIRE UNE DEMANDE DE CIP 2019

Le *Certificat d'Identité Professionnelle* doit être correctement complété et annexé des pièces obligatoires suivantes :

- Photocopie pièce identité ;
- Photocopie inscription Répertoire de Métiers ou Registre du Commerce (extrait KBis) ;
- Attestation de régularité fiscale : formulaire n° 3666 ;
- Attestations sociales : Entreprise sans salarié : attestation RSI.
Entreprise avec salarié : attestations URSSAF, RSI, PRO BTP, CCP, ASSEDIC.
- Attestations d'assurance de responsabilité civile générale et décennale 2019.
- Chèque du montant des frais de dossier, à l'ordre de la CNATP 33.

Les frais de dossier s'élèvent à : Adhérents CNATP 33 : **40,00 €**
Non adhérents : **150,00 €**.

Selon les éléments transmis, les autres pièces à fournir sont indiquées en bas de page 4 du dossier CIP.

Nous vous rappelons que le CIP a les mêmes validité et reconnaissance que tous les autres certificats de qualification (QualiBat, QualifElec...) pour les références dans les marchés publics.

Le service Qualifications reste à votre entière disposition pour vous aider dans la constitution de ce dossier de demande.

Contact : Marie-Christine LASSERRE
tél : 05.56.11.70.71
mail : mc.lasserre@capeb33.fr